LEGENDE

C — Périmètre constructible	N — Secteur non constructible Ne sont admis que : - l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes - ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière - et à la mise en valeur des ressources naturelles, - le changement de destination des constructions existantes.
Cx — Périmètre constructible à vocation d'activités	
Périmètre dans lequel s'applique le **Droit de Préemption** défini par l'article L.211-1 du code de l'urbanisme.	
Risque d'inondation par débordement (à titre indicatif)	

Département de l'Yonne

2A

Commune de : CHIGY

CARTE COMMUNALE

Plan de zonage - échelle 1/5000°

Plan d'ensemble de la commune

Vu pour être annexé à la délibération du 05 juillet 2012 approuvant la Carte Communale

Signature du Président de la commune Le Président/Immune : Michel REBICQUET

Carte communale approuvée par arrêté préfectoral n° DDT/SUHR/2012/0075 en date du 01.10.2012
Prescription de la Carte Communale : 02 février 2010

Dossier d'élaboration de Carte Communale réalisé par :

Perspectives URBANISME & PAYSAGE
2 rue de la Gare
10150 CHARMONT s/S.
Tél : 03.25.40.05.90 Fax : 03.25.40.05.89
Email : perspectives@perspectives-urba.com

Source fond de plan :
- Vectorisation des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches fournies par la commune.

Plan 2B